

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**RECHERCHE SCIENTIFIQUE APPLIQUEE AUX SOINS
INFIRMIERS**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE DES SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE**

<p>CODE : 82 15 18 U34 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 07 juin 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

RECHERCHE SCIENTIFIQUE APPLIQUEE AUX SOINS INFIRMIERS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les bases scientifiques et méthodologiques permettant, en s'appuyant sur des données probantes, de mener à bien un travail de recherche ;
- ◆ d'adopter une posture d'actualisation de ses connaissances et de ses acquis tout au long de sa vie professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Conformément à l'article 55 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, tel que modifié,

être titulaire de l'un des titres suivants :

- ◆ certificat homologué ou en cours d'homologation de l'enseignement secondaire supérieur ;
- ◆ certificat de réussite de l'examen d'admission à l'enseignement supérieur paramédical visé au chapitre II de l'Arrêté royal du 17 août 1957 portant fixation des conditions de collation des diplômes d'accoucheuse, d'infirmier et de l'exercice de la profession ;
- ◆ le titre d'infirmier breveté ;
- ◆ décision d'équivalence d'un titre étranger à l'un des titres visés ci-dessus.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le cadre d'une recherche appliquée en soins infirmiers,

- ◆ d'identifier une problématique de soins infirmiers ;
- ◆ de formuler une hypothèse ou une question de recherche ;
- ◆ de présenter une recherche bibliographique en rapport avec cette hypothèse ou cette question et en respectant les normes en vigueur ;
- ◆ de présenter des données probantes extraites de recherches documentaires scientifiques en français et en anglais qui étayent le sujet ;

- ◆ de proposer des méthodes et des outils d'investigation adaptés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

4.1. Terminologie anglaise appliquée aux soins infirmiers

- ◆ d'acquérir du vocabulaire professionnel en langue anglaise relatif au domaine des soins infirmiers en utilisant des ressources utiles (dictionnaire, internet...);
- ◆ d'extraire les principales informations d'un texte scientifique simple publié en anglais et axé sur les soins infirmiers en vue de constituer les fondements scientifiques d'une recherche.

4.2. Méthodologie et utilisation des résultats de la recherche scientifique appliquée aux soins infirmiers

- ◆ de définir la recherche scientifique appliquée par comparaison avec les autres types de recherche (fondamentale, recherche action...);
- ◆ d'identifier et de décrire les étapes d'une recherche appliquée en soins infirmiers ;
- ◆ de retrouver les étapes de la démarche scientifique dans des articles ou ouvrages relatifs aux soins infirmiers ;
- ◆ d'interroger et de traiter la littérature professionnelle :
 - identifier des ressources documentaires, des travaux de recherche pertinents,
 - explorer des bases de données actualisées,
 - utiliser les règles méthodologiques notamment pour la présentation des sources, la constitution de fiches, le classement des informations,
 - constituer une bibliographie ;
- ◆ d'identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement, une hypothèse ;
- ◆ d'identifier et de justifier parmi des méthodes et des outils utilisables en recherche scientifique appliquée l'outil le mieux adapté au sujet ;
- ◆ de s'exercer à l'élaboration des outils adaptés selon les principes de base illustrés ;
- ◆ de présenter les moyens de traitement et d'interprétation des données quantitatives et qualitatives récoltées ;
- ◆ d'identifier les éléments pertinents d'une présentation orale et écrite issue d'un travail de recherche appliquée.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Terminologie anglaise appliquée aux soins infirmiers	CT	B	20
Méthodologie et utilisation des résultats de la recherche scientifique appliquée aux soins infirmiers	CT	B	28
7.2. Part d'autonomie		P	12
7.3. Activités de développement professionnel		Z	70
Total des périodes			130